



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R32-2025-312

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2025

# Sommaire

## **Académie de Lille - Rectorat de Lille /**

R32-2025-06-23-00061 - arrêté de délégation de signature du 23 juin 2025 de la rectrice de région académique à la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (2 pages)

Page 3



## RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté** de délégation de signature de la rectrice de la région académique Hauts-de-France, Chancelière des universités à la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Hauts-de-France et au recteur de l'académie d'Amiens

---

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
La rectrice de l'académie de Lille

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.222-2, L.613-1, L.641-5, L.642-1, R.222-1 à R.222-36-5, D.612-1-3 à D.612-1-35, D.612-32, D.612-34, D.643-6, D.643-46, R.612-36-3, R.612-36-3-1 et R.672-5 ;

**Vu** le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

**Vu** les décrets n°2019-1554 et n°2019-1558 du 30 décembre 2019 relatifs aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 2020 portant délégation d'attribution aux recteurs de région académique ;

**Vu** le décret du 12 mars 2025 nommant **Madame Sophie BÉJEAN**, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;

**Vu** le décret du 4 juin 2025 portant nomination de **Madame Michelle BUBENICEK**, en qualité de rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Hauts-de-France ;

**Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de **Monsieur Pierre MOYA** en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

**Vu** l'arrêté rectoral du 26 mars 2025 portant délégation de signature de la rectrice de la région académique Hauts-de-France, Chancelière des universités au recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Hauts-de-France et au recteur de l'académie d'Amiens ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : **Madame Michelle BUBENICEK** reçoit délégation, à l'effet de signer les actes entrant dans le cadre des missions incombant à la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, notamment :

- tous actes, mesures, décisions relatifs à la présidence des deux conseils d'administration des deux CROUS d'Amiens et de Lille ;
- les actes relatifs à l'organisation des élections du CROUS d'Amiens et de Lille ;
- les actes relatifs à l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur privés, aux autorisations et incapacités d'enseigner dans ces établissements et la délivrance ou le refus de l'autorisation de diriger ces établissements ;
- les actes relatifs aux opérations électorales des établissements d'enseignement supérieur ;
- l'autorisation d'intégrer des enveloppes destinées aux contrats de recherche dans les budgets des établissements d'enseignement supérieur ;
- la représentation auprès des conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur ;
- les propositions d'admission aux étudiants dans une formation conduisant au diplôme national de master dans le cadre de l'application des articles R.612-36-3 et R.612-36-3-1 du code de l'éducation ;
- les opérations de saisine de la commission de recours du BTS au sens de l'article D.643-6 du code de l'éducation et du diplôme national des métiers d'art selon l'article D.643-46 du code de l'éducation.

**Article 2** : La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation peut déléguer sa signature au secrétaire général de région académique pour les actes prévus à l'article 1.

**Article 3** : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre MOYA**, recteur de l'académie d'Amiens, à l'effet :

- de signer les actes relatifs à l'organisation de l'admission, de la formation et de l'évaluation des étudiants conduisant à la délivrance des diplômes dont l'organisation est confiée aux services académiques de l'académie d'Amiens ;
- de signer ou viser les diplômes correspondant aux formations susvisées ;
- de signer les actes relatifs au choix des sujets des épreuves des examens conduisant à la délivrance des BTS dans les spécialités qui lui sont confiées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

**Article 4** : Le recteur de l'académie d'Amiens peut donner délégation, pour signer les actes prévus à l'article 3, aux agents placés sous son autorité dans les conditions fixées par les articles R222-17-1 1° et D222-17-2 du code l'éducation.

**Article 5** : L'arrêté rectoral du 26 mars 2025 est abrogé.

**Article 6** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 juin 2025

Sophie BÉJEAN

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a loop, and a long, sweeping stroke that curves upwards and to the right, ending in a small hook.